

**VILLE DE CAYEUX-SUR-MER**  
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

**Séance du 16 mars 2022**

Date de convocation :  
**10 mars 2022**

Date d'affichage :  
**10 mars 2022**

Nombre de conseillers :  
- en exercice : **19**  
- présents : **15**  
- votants : **16**

L'an deux mil vingt-deux, le seize mars à 18 heures 00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

- M. Christophe QUENNESSEN qui donne pouvoir à Mme Martine CREPIN

Absents excusés :

- M. Emmanuel NOIRET

- Mme Julie CARU

- M. Alexandre PION

Mme Fanny SAINT UPERY a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**2022-03-005**

**Environnement – Projet d'un 2ème parc éolien en centre Manche - Avis du Conseil municipal**

VU l'article L. 121-8-1 du Code de l'environnement ;

Monsieur le Maire informe :

A l'issue d'un débat public organisé en 2019 et 2020, l'Etat a fait le choix de développer un parc éolien en mer d'environ 1 GW au sein d'une zone de 500 km<sup>2</sup>, située en centre Manche.

Convaincu du fort potentiel de cette zone, l'Etat étudie désormais la possibilité d'installer un second projet de parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à 1,5 GW dans la partie Est de cette zone.

Conformément au Code de l'environnement, l'Etat a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin que cette dernière détermine la forme de la procédure de participation du public à ce projet. Dans sa décision du 6 octobre 2021, la CNDP a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de garants, dont l'organisation a été confiée à l'Etat, maître d'ouvrage.

En application de l'article L. 121-8-1 du Code de l'environnement, le conseil municipal est invité, en tant que collectivité territoriale située sur le littoral de la façade maritime, à faire part de son avis sur ce projet, avant la fin de la concertation préalable.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par :

Nombre de voix :           **POUR : 0**                           **CONTRE : 16**                           **ABSTENTION : 0**

- **EMET un avis NEGATIF** au projet d'installation d'un second parc éolien dans la partie Est de la zone Centre Manche

Pour extrait certifié exact,  
Les jours, mois et an susdits  
Le Maire,

Jean-Paul LECOMTE

